

**Délibération n°21**

**L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre**, le conseil communautaire, convoqué le 28 septembre 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
55

Nombre de votants :  
55

Date de convocation :  
28 septembre 2022

Date d'affichage de la liste des  
délibérations :  
12 octobre 2022

**Objet : Accord cadre multi-  
attributaire d'achat de matériel  
informatique et logiciels  
bureautiques usuels :  
autorisation de signature du  
marché**

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**  
Mme Arlette GRENIER, M Denis DAIN, Mme Béatrice ROUGANNE, M Franck ROULIN, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BOISSET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M CHANSARD Gérard a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M CHASSAING Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M DUCHÉ Dominique a donné pouvoir à M MAGNOUX André,
- Mme MARTINHO Corinne a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M VILLAFRANCA Grégory a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard,
- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme Arlette GRENIER, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M Denis DAIN, conseiller communautaire suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de Enval, remplacé par Mme Béatrice ROUGANNE, conseillère communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur Morge, remplacé par M Franck ROULIN, conseiller communautaire suppléant.

*Absents :*

- M GAUTHIER Patrice,
- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Mme BERTHELEMY Hélène**

**Rapport n°21 – Accord cadre multi-attributaire d’achat de matériel informatique et logiciels bureautiques usuels : autorisation de signature du marché**

Vu le Code de la commande publique,  
Vu l’arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),  
Vu l’appel public à concurrence publié au BOAMP, JOUE et LA MONTAGNE, et sur le profil d’acheteur de RLV,  
Vu l’analyse des offres,  
Vu la décision de la Commission d’Appel d’Offres du 19 Septembre 2022,

Considérant qu’une procédure de consultation a été lancée pour l’attribution d’accord cadre multi-attributaires pour les achats de matériels informatiques et logiciels bureautiques usuels, pour une durée d’un an renouvelable 2 fois,  
Considérant que la consultation est répartie en 3 lots encadrés par des montants minimums et maximums,  
Considérant que la Commission d’Appel d’Offres du 19 septembre 2022 a classé les offres et a attribué :

- L’accord cadre du lot 1 « poste de travail », montant minimum annuel de 25 000 € HT et maximum annuel de 100 000 € HT, aux 3 sociétés suivantes :
  - Société ABICOM (63170 AUBIERE),
  - Société ECONOCOM (92800 PUTEAUX),
  - Société BECHTLE DIRECT (67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN).
- L’accord cadre du lot 3 « infrastructures », montant minimum annuel de 10 000 € HT et maximum annuel de 50 000 € HT, aux 3 sociétés suivantes :
  - Société ABICOM (63170 AUBIERE),
  - Société NEYRIAL (63000 CLERMONT-FERRAND),
  - Société TOUTE L’INFORMATIQUE DE LOISIR DE THONON (TILT INFORMATIQUE) (74200 THONON LES BAINS).

Considérant que le conseil communautaire du 8 novembre 2022 sera saisi de l’autorisation de signer le marché du lot 2 « logiciels » conformément à la décision de la Commission d’Appel d’Offres du 19 septembre 2022,

**Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué aux finances et à l’administration, et à l’unanimité, décide d’autoriser le Président ou son représentant légal à signer les accords-cadres des lots 1 et 3, et les marchés subséquents qui en découlent avec les entreprises mentionnées ci-dessus, ainsi que tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 05 octobre 2022***

***Le Président***

***Frédéric BONNICHON***



*La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).*